

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE)

Dans le cadre de l'examen du projet :

Réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard, Montréal (Phase 2)

Déposé par : L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées (AQDR) Section Ahuntsic – St-Laurent

Présenté par : Jean-Paul Lahaie, président, en date du 25 Juin 2026

1. Introduction et présentation de l'organisme

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées (AQDR) de la section Ahuntsic–St-Laurent a pour mission la protection et la défense des droits des personnes âgées et retraitées de son territoire. Guidée par des valeurs d'équité, d'inclusion et de justice sociale, notre section accorde une importance primordiale à l'accès universel aux espaces publics, à la qualité du cadre de vie et au maintien du lien social au sein de la communauté.

C'est à ce titre que l'AQDR intervient aujourd'hui devant le BAPE concernant le projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard mené par Hydro-Québec. Pour notre organisme, ce projet d'infrastructure ne peut se limiter à une simple intervention technique de consolidation d'un barrage. Il représente une occasion historique et incontournable d'améliorer durablement l'accès à la rivière des Prairies pour l'ensemble des citoyennes et citoyens, en intégrant une **promenade piétonnière continue à accès universel**. Hydro-Québec a pleinement la capacité financière et technique de réaliser un aménagement qui respecte à la fois la sécurité, l'environnement, le paysage et l'histoire d'Ahuntsic-Cartierville.

2. Analyse des impacts et revendications de l'AQDR

2.1. L'accès universel et la lutte contre les iniquités sociales

Le tracé projeté par Hydro-Québec passe immédiatement à l'arrière d'importantes institutions d'hébergement et de soins, notamment le CHSLD Edmond-Laurendeau et la résidence Berthiaume-du-Tremblay.

- **Le constat :** Actuellement, la présence de barrières physiques et l'appropriation de fait de certaines portions du domaine de l'État par des terrains privés privent ces résidents vulnérables d'un accès direct aux berges.
- **L'impact social :** Maintenir ces blocages ou aggraver l'empiètement privé sur le domaine public contribue à creuser les iniquités sociales. Les personnes âgées, à mobilité réduite ou en perte d'autonomie ont un besoin crucial d'espaces extérieurs apaisants et adaptés à proximité immédiate de leur lieu de vie.

- **Notre demande :** L'aménagement proposé doit impérativement briser cet isolement en créant une promenade piétonnière continue, entièrement libre de barrières et conçue selon les normes d'accès universel, permettant aux résidents des centres d'hébergement et à tous les citoyens de circuler de manière sécuritaire au bord de l'eau.

2.2. Cohérence politique, régionale et appui unanime des élus

Le projet d'Hydro-Québec, dans sa mouture actuelle, semble ignorer les orientations d'aménagement locales et régionales, ainsi que la volonté politique clairement exprimée.

- **La Trame verte et bleue :** Les orientations de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) misent fermement sur le développement de la Trame verte et bleue pour assurer un accès public aux berges et protéger les paysages d'intérêt métropolitain.
- **Un consensus politique fort :** Le 8 août 2023, les élu·es et élus de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, ainsi que l'ensemble des députées et députés des gouvernements fédéral et provincial de la circonscription, ont publié un communiqué conjoint*. Ils y expriment un appui unanime en faveur d'une promenade riveraine piétonne continue, accessible et végétalisée. Le projet d'Hydro-Québec doit s'arrimer à cette vision unifiée plutôt que de la contrecarrer.

2.3. Transparence publique et processus de consultation

L'AQDR dénonce le manque de transparence entourant la genèse des scénarios d'aménagement présentés par le promoteur.

- **Un sondage biaisé :** Lors de la consultation en ligne menée par Hydro-Québec entre le 20 septembre et le 17 octobre 2021, l'option d'une promenade riveraine continue n'était tout simplement pas offerte au vote des participants, en dépit des conclusions de l'*Étude urbaine préliminaire* datée du 7 septembre 2021.
- **Notre position :** Un projet d'une telle envergure publique ne peut s'appuyer sur une démarche participative qui occulte la principale demande de la communauté locale. Le BAPE doit permettre de corriger ce déficit démocratique.

3. Conclusion et recommandations

En conclusion, l'AQDR Ahuntsic–St-Laurent rappelle que le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies constituent des biens communs appartenant au domaine public de l'État. La réfection des infrastructures du barrage Simon-Sicard doit servir le bien commun et non s'effectuer au détriment des droits d'accès des citoyens, particulièrement les plus vulnérables.

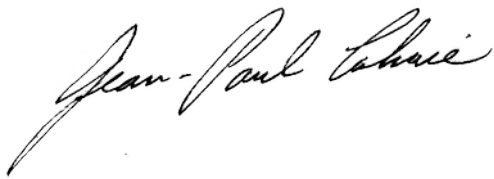
Par conséquent, l'AQDR formule au comité d'examen du BAPE les trois recommandations suivantes :

1. **Obliger l'intégration d'une promenade piétonnière riveraine continue**, végétalisée et répondant rigoureusement aux critères de l'accès universel tout au long de la zone visée par la phase 2 du projet.

2. **Restituer l'accès public universel aux berges** en libérant le domaine de l'État de toute barrière physique ou empiètement privé, notamment à l'arrière du CHSLD Edmond-Laurendeau et de la résidence Berthiaume-du-Tremblay.
3. **Cohérence avec la Trame verte et bleue en révisant** le projet d'Hydro-Québec pour qu'il s'inscrive de manière explicite et contraignante dans les orientations de la CMM concernant la Trame verte et bleue.

Nous vous remercions de l'attention accordée à ce mémoire, qui porte la voix des retraités, des aînés et des citoyens soucieux de leur environnement et de leur qualité de vie.

Soumis respectueusement,



Jean-Paul Lahaie, président

AQDR section Ahuntsic – St-Laurent
12225, rue Grenet, Montréal, Qc H4J 2N7
514-332-8222 | aqdr.astl@gmail.com

ANNEXES :

1. * communiqué de presse des élu-e-s du 8 août 2023
<https://journaldesvoisins.com/communique-les-elu-es-dahuntsic-cartierville-sallient-pour-le-projet-de-la-promenade-riveraine/>
2. autres articles du Journal des Voisins
<https://journaldesvoisins.com/mur-en-amont-du-barrage-simon-sicard-citoyens-arrachent-une-audience-publique/>
<https://journaldesvoisins.com/la-refection-du-mur-du-barrage-simon-sicard-fait-le-bonheur-de-varennnes/>